

Forêt de Sénart : la saison de chasse débute **jeudi 15 octobre 2020**

Chaque année, l'ONF organise la chasse en forêt domaniale de Sénart. Faute de prédateurs naturels, elle est le seul moyen de réguler les populations de chevreuils et sangliers pour assurer le renouvellement de la forêt. La saison 2020-2021 débute le jeudi 15 octobre.



CALENDRIER 2020-2021

MASSIF CHASSÉ LE JEUDI

OCTOBRE	: 15
NOVEMBRE	: 5, 12, 19 et 26
DÉCEMBRE	: 3, 10 et 17
JANVIER	: 4, 14, 21, et 28
FÉVRIER	: 4 et 11

RESTEZ INFORMÉ EN TEMPS RÉEL AVEC L'APPLICATION MELCKONE

Cette année, l'ONF expérimente l'application mobile Melckone. Les jours de chasse, elle vous indique en temps réel les zones concernées. Destinée aux promeneurs, randonneurs, cavaliers, vététistes et, plus largement, à tous les utilisateurs de la forêt, elle vise à faciliter la cohabitation entre tous les usages. Disponible gratuitement sur l'Appstore et Google Play.

UNE ACTIVITÉ LIMITÉE DANS LE TEMPS

Organisée le jeudi en forêt de Sénart, la chasse débutera le 15 octobre cette année. Au total, **durant la saison 2020-2021, l'ONF prévoit 14 journées de chasse** (cf. calendrier).

Encerclée par la ville et arpentée par les promeneurs, cyclistes et cavaliers, **l'ONF encadre directement l'activité**. Entre les personnels de l'ONF et les bénévoles, environ 30 personnes assurent le bon déroulement de la chasse tout en veillant **au strict respect des règles de sécurité**.

En pratique, une action de chasse **s'effectue sur des miradors amovibles**. Couvrant un périmètre d'environ **100 ha sur les 3 200 ha du massif**, une traque dure environ 2 heures, puis se déplace sur un autre secteur de la forêt.

Pendant cette période, promeneurs, randonneurs, chasseurs, cavaliers et cyclistes partagent le même espace. L'ONF **invite chacun à être attentif à la signalisation mise en place les jours de chasse** : panneaux et rubalises apposés, voies d'accès coupées. Il est déconseillé de pénétrer dans les sous-bois ni d'emprunter les allées des zones chassées.

À QUOI SERT LA CHASSE ?

À Sénart, on compte 2 types de grands animaux : sangliers et chevreuils. Dans leurs premières années, les arbres sont fragiles. De faibles hauteurs, ils sont accessibles à la dent des chevreuils. Herbivores, ces derniers consomment les bourgeons et les feuilles des jeunes arbres. Le sanglier, en fouillant le sol à la recherche de nourriture (glands et larves), déracine les plants puis consomme les fruits des arbres. **Présents en trop grand nombre, les chevreuils et sangliers compromettent la régénération de la forêt**.

Les répercussions dépassent le strict cadre forestier : accidents routiers, clôtures abîmées et jardins labourés en lisère, dégâts sur les parcelles agricoles.

Sans régulation, les populations décupleraient rapidement. **La chasse limite leur population afin que la forêt puisse se renouveler. Un plan de chasse, validé par le Préfet, définit le nombre de chevreuils à prélever chaque année.**